



Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique

Section Nationale INSERM

7, rue Guy Môquet - Bâtiment I - B.P. 8 - 94 801 Villejuif Cedex
Tél. : 01.49.58.35.81 - Fax : 01.49.58.35.33 - Mèl : sntrsins@vjf.cnrs.fr

Villejuif, le 2 juillet 2013

LETTRE OUVERTE du SNTRS CGT aux Présidents des CSS et du Conseil Scientifique, au Président Directeur Général de l'INSERM,

Objet :

A propos du respect de la « confidentialité » des résultats des travaux des CSS

La Direction de l'INSERM et certaines Présidences de CSS ont fait pression sur les élus SNTRS CGT pour empêcher la diffusion des classements des CSS concernant les demandes de structures au nom du respect de la "confidentialité" ! Les candidats présentés par le SNTRS CGT aux CSS se sont ENGAGÉS à la TRANSPARENCE dans leurs professions de foi et donc à rendre compte des décisions des CSS !! Comme les élus du SNTRS CGT l'ont fait dans les mandats précédents, ils diffusent les notes de l'AERES (qui n'ont rien de confidentielles) et le classement de la CSS ! Notre seul engagement est celui pris devant vous, agents INSERM, qui nous avaient élus ! Nous continuerons à remplir notre rôle et à vous informer des travaux des CSS et du Conseil Scientifique.

Monsieur le Président Directeur Général,
Messieurs les Présidents,

Depuis la transformation de l'Institut National d'Hygiène en Inserm en 1964, et plus encore depuis 1982 lorsque l'Inserm devint un EPST, les instances d'évaluation (Commissions Scientifiques Spécialisées et Conseil Scientifique) ont joué un rôle central dans la régulation de la vie scientifique de l'Institut (évaluation des chercheurs et des laboratoires), et ce bien que leur avis soit uniquement consultatif (c'est au PDG de l'Institut qu'appartiennent les décisions finales de création de laboratoires et de recrutement de chercheurs).

Ces instances (CSS et CS) comprennent des membres élus, mandatés par toutes les catégories de personnels qui participent à la vie de l'Institut (chercheurs et enseignants-chercheurs de rangs A et B, ingénieurs et techniciens), ainsi que des membres nommés. Cette composition des instances d'évaluation reflète la volonté manifestée dans les années 70 par les chercheurs et les ITA d'être des acteurs à part entière de la vie de l'Institut.

Que les instances scientifiques de l'Inserm comprennent des membres élus est simplement la reconnaissance d'une exigence incontournable dans notre champ d'activité : la transparence de leur fonctionnement et de leurs décisions. Bien sûr, le souci de transparence n'est pas nécessairement l'apanage des seuls élus, et la seule présence de ces derniers ne met pas ces instances à l'abri de toute dérive, mais les élus sont très sensibles à cette exigence. Les élus syndicaux, en particulier ceux du SNTRS CGT, se sont toujours engagés à rendre compte du travail des instances d'évaluation auxquelles ils participaient. A ce titre, comme représentants des personnels (ITA, chercheurs ou enseignants chercheurs) élus sur liste syndicale présentée par le SNTRS-CGT, ces élus se doivent de rendre compte aux personnels et à leur syndicat des résultats des débats de la commission comme cela a été clairement exprimé dans la profession de foi du SNTRS CGT. Il est évident pour tout le monde que les débats qui aboutissent à un classement, dans l'une des catégories des structures, sont confidentiels. En revanche, le classement final de la CSS ainsi que les notes de l'AERES n'ont rien de confidentiels.

Même en l'absence de diffusion des classements des CSS par les élus du SNTRS CGT, ceux-ci circuleront de toute façon de manière officieuse pour ceux qui sont proches de membres de la CSS ou de la Direction Générale. Les principaux intéressés, c'est à dire les porteurs de projet, les membres de ces structures (chercheurs, ITA, personnels en CDD, ...) ignoreront l'évaluation dont ils font l'objet ! C'est pour cela que les élus SNTRS CGT sont attachés à la transparence des classements des CSS sur les évaluations des demandes de structures.

Dans ce contexte, on ne saurait reprocher aux élus du SNTRS CGT leur souci de transparence concernant le travail des instances scientifiques. Ce mode de fonctionnement a toujours été l'apanage des instances d'évaluation à l'Inserm. Il nous paraît essentiel à leur crédibilité et à leur efficacité. Nous ferons tout pour le maintenir.

En vous souhaitant une bonne réception,

Pour la Section Nationale INSERM du SNTRS-CGT,

Jean KISTER

Secrétaire Général Adjoint
Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique SNTRS-CGT
Secrétaire de la Section Nationale INSERM du SNTRS CGT